# Descriptif type : Sarlon primeo compact 33

**Revêtement de sol PVC compact hétérogène U3 P3 en lés de 2 m**
Fourniture et pose d’un revêtement de sol PVC compact hétérogène 5 dB déclarés en lés de 2 m classé U3 P3 E2/3 C2 type Sarlon primeo compact 33. Selon la norme NF EN 433, son poinçonnement rémanent sera de 0,03 mm.

Il sera doté d’une couche d’usure compacte transparente, groupe T d’abrasion, et composé d’une double couche compacte armaturée.

Le produit bénéficiera d’une protection de surface polyuréthane OVERCLEAN XL qui facilitera l’entretien et évitera, notamment, une métallisation pendant la durée de vie du produit.

Il bénéficiera impérativement d’une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant\*).

Les chutes\*\* de pose peuvent être recyclées via notre programme de recyclage Forbo Tournesol.

**Mode de pose**

Pose collée :

Mise en œuvre et type de colle suivant préconisations du fabricant et dans le respect du DTU 53.2. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l’Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu’implique le classement E.

* E1 : joints soudés à chaud sur support bois
* E2 : joints soudés à chaud sur support béton
* E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives.

Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du DTU 53.2. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d’interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant.

A prévoir : Eléments de finition (barres de seuil, joints de dilatation, plinthes, profilés de finitions en cas de remontées en plinthes…)

**Entretien :**

L’entreprise en charge du nettoyage de mise en service des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant. La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

*\* L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). \*\* Hors cadre amiante. \*\*\* Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.*